

*Initiatives ministérielles*

**M. Gauthier (Ottawa—Vanier):** J'invoque le Règlement, madame la Présidente. J'essaie d'attirer votre attention.

J'étais à la Chambre, mais je n'ai pas participé au dernier vote parce que j'étais un peu en retard. Cependant, je voudrais que ma voix soit ajoutée à la liste des ministériels ayant voté sur les deux projets de loi.

**La présidente suppléante (Mme Maheu):** Y a-t-il consentement unanime pour modifier le vote afin d'y inclure la voix du député?

**Des voix:** D'accord.

\* \* \*

### LE MINISTÈRE DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'IMMIGRATION

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-35, Loi constituant le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration et modifiant certaines lois en conséquence, dont un comité a fait rapport sans amendement.

**L'hon. Brian Tobin (au nom du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration),** propose que le projet de loi soit agréé.

(La motion est adoptée.)

**La présidente suppléante (Mme Maheu):** Quand ce projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois? Avec votre consentement, maintenant?

**Des voix:** D'accord.

**M. Tobin (au nom du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration)** propose que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

**Mme Mary Clancy (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration):** Madame la Présidente, je suis très heureuse d'intervenir dans le débat en troisième lecture sur le projet de loi C-35.

Tout d'abord, je remercie tous les députés pour leur collaboration dans l'étude du projet de loi. Même si la création du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration n'est qu'une mesure d'ordre administratif, les députés de tous les partis ont prononcé des discours réfléchis et utiles.

Le projet de loi a un objectif simple et clair: donner un cadre législatif au ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration. Le ministère existe actuellement en vertu d'un décret du gouverneur en conseil. En dépit de sa concision, le projet de loi est important pour plusieurs raisons.

L'une des premières décisions du premier ministre—la députée de Beaver River aimerait peut-être écouter—après son élection, a été de créer le nouveau ministère. Tous les députés savent pourquoi il avait fait de ce ministère une priorité.

Pendant la campagne électorale, le premier ministre n'a pas mâché ses mots. En faisant relever l'immigration d'un ministère de la Sécurité publique, nous aurions transmis exactement le

message qu'il ne fallait pas aux Canadiens et à la communauté internationale.

Le projet de loi donne suite aux principes du livre rouge, dans lequel nous réclamions une approche dynamique de l'immigration et un juste équilibre entre les considérations humanitaires et nos besoins d'ordre démographique et économique.

La structure du ministère créé par le projet de loi C-35 reflète cet équilibre. Unir citoyenneté et immigration relève d'une logique inattaquable. L'alliance est naturelle. L'acquisition de la citoyenneté est une étape importante de l'intégration des nouveaux venus dans la société canadienne. La citoyenneté suppose un engagement personnel envers le Canada, une compréhension des exigences, des droits et des responsabilités indissociables de la citoyenneté canadienne.

• (2035)

L'acquisition de la citoyenneté canadienne est l'aboutissement d'un processus amorcé par l'immigration. Le ministère croit que citoyenneté et immigration participent des mêmes valeurs communes et des mêmes objectifs. Comme mon collègue de Hamilton—Wentworth l'a expliqué admirablement l'autre jour, l'immigration est le corps de notre pays et la citoyenneté son âme. Le ministère est donc une entité cohérente qui est pleine de bon sens, réunissant comme il le fait la politique opérationnelle et la promotion de la citoyenneté et de l'immigration.

Le nouveau ministère regroupe des éléments autrefois éparpillés dans trois autres. Il ne suffit pas de prendre un décret pour qu'apparaisse une orientation commune. Il y a près de 20 ans, le distingué romancier et physicien C.P. Snow a dit que le Canada avait la meilleure fonction publique du monde. La plupart des Canadiens n'en sont sans doute pas conscients, mais le fait est reconnu par les fonctionnaires de tous les autres pays. J'espère que les députés sont d'accord avec moi lorsque je dis que nous voulons pouvoir faire de nouveau la même affirmation, et le plus tôt sera le mieux.

Les fonctionnaires pourront, en s'appuyant sur un texte législatif, faire porter leurs efforts encore davantage sur une prestation efficace des services, sachant qu'ils peuvent progresser dans leur carrière comme les fonctionnaires de n'importe quel autre ministère. Plus important encore, comme le ministre l'a dit à l'étape de la deuxième lecture, le projet de loi modernise et rationalise les services pour répondre aux besoins des Canadiens et il nous donne les outils dont nous avons besoin pour régler une multitude des problèmes complexes en matière de citoyenneté et d'immigration.

En regroupant les programmes, les ressources et les responsabilités de plusieurs ministères dans un seul ministère, nous rendons le gouvernement beaucoup plus comptable et plus ouvert.

Le ministère exerce un ensemble de responsabilités claires et logiques, depuis l'instant où une personne fait une demande d'immigration au Canada jusqu'au moment où elle accepte de remplir les obligations qui incombent aux citoyens canadiens. Parmi les responsabilités du ministère, on compte les demandes d'immigration, les niveaux d'immigration et la sélection, les